

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Domagné - Chaumeré  
se réunira en séance ordinaire en Mairie de DOMAGNÉ

Le 1<sup>er</sup> juin 2026 à 20h00

### ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026
- 2) Approbation du procès-verbal du 29 avril 2026

Institutions et vie politique :

- 3) Désignation d'un délégué au CNAS
- 4) Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs
- 5) Désignation d'un délégué à la CLECT
- 6) Désignation d'un délégué à la CTG
- 7) Récolement des archives

Finances :

- 8) Révision des tarifs municipaux
- 9) Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire

Personnel :

- 10) Adhésion de la procédure de médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine
- 11) Adhésion à la convention d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine

Domaine et patrimoine :

- 12) Autorisation de revente des logements locatifs sociaux – ZAC du Poirier
- 13) Travaux et acquisitions : point sur les projets en cours
- 14) Urbanisme : DIA, PC, DT
- 15) Décisions du Maire
- 16) Questions diverses

A Domagné, le 28 mai 2026

